

XXXIV^{ème} CONFERENCE DE L'AIMS - Lille

Sessions Thématiques AIMS

PRINCIPES de la ST-AIMS : Session Thématique de l'AIMS

La ST-AIMS (Session Thématique de l'AIMS) est une des modalités de communication de l'activité scientifique que propose l'AIMS lors de sa conférence annuelle. C'est un périmètre dans lequel les communications et échanges sont centrés sur un thème spécifique, dans le champ du management stratégique, et en articulation avec le thème général de la conférence annuelle. Les ST-AIMS sont animées par une équipe dédiée et ouvertes à divers formats (autour et en complément de la présentation classique de communications). Les ST-AIMS étant attachées à une conférence, il est nécessaire de faire une soumission chaque année.

Les grands principes d'une ST-AIMS sont les suivants :

1. **Proposition de ST-AIMS** : les propositions de ST-AIMS doivent être adressées au référent ST-AIMS, membre du CSP (Conseil Scientifique Permanent), et à la présidente de ce dernier, sur la base des **documents A et B** ci-joints. La soumission et la **sélection des projets** ont lieu au début de l'automne, selon un agenda adapté à celui de la conférence, puisque la diffusion de l'appel à communication de la conférence inclut les appels spécifiques des ST-AIMS soumises et retenues. Le calendrier de l'appel à ST-AIMS est diffusé dès que disponible. La sélection des projets de ST-AIMS est effectuée par le CSP sur la base des propositions reçues à la date fixée dans ce calendrier, et notamment en fonction du respect des critères explicités dans ce document. Le respect de la date limite de soumission est absolument impératif, les délais étant très serrés du fait de la nécessaire intégration des appels à ST-AIMS retenues dans le programme général de la conférence.
2. **Les appels à communication spécifiques pour les ST-AIMS** retenues par le CSP sont ainsi intégrés à l'appel à communication de la conférence et diffusés en même temps et de la même manière. Ils apparaissent également sur le site Internet de la conférence de manière bien identifiée. Les responsables des ST-AIMS retenues peuvent bien entendu également diffuser leur appel auprès de leurs réseaux propres afin d'en assurer le plus large succès possible.
3. Une ST-AIMS s'appuie sur un **appel à contribution ouvert**, comme pour l'ensemble de la conférence, au sens où une ST-AIMS ne peut pas être uniquement basée sur des communications d'invités.
4. Une ST-AIMS est portée par **2 à 4 responsables**, dont 1 chercheur senior (le terme senior renvoie à une implication active dans la communauté depuis plusieurs années), et venant d'au-moins 2 institutions différentes. Il n'est pas nécessaire d'être responsables ou membres d'un GT (groupe thématique) pour proposer une ST-AIMS.
5. Après diffusion de l'appel à communication général, comportant les appels spécifiques des ST-AIMS retenues, le CSL (comité scientifique local) envoie en **évaluation** les communications reçues au titre de chaque ST-AIMS, en utilisant la liste des évaluateurs fournie par les responsables des ST-AIMS retenues (cf. ci-dessous). Chaque communication soumise à une ST-AIMS est évaluée en double aveugle, ainsi que toutes les communications de la conférence. **Si moins de 8 communications sont soumises au titre de la ST-AIMS, celle-ci ne peut être maintenue** et les communications sont reversées à la conférence générale. Il est donc conseillé aux porteurs de ST-AIMS de communiquer sur leur ST-AIMS en amont de la date de soumission des papiers et de proposer des thématiques assez larges pour attirer une communauté suffisante. Une fois que les évaluations reviennent, la ST-AIMS pourra être

maintenue si **au-moins 3 communications sont retenues pour présentation**, sinon ces dernières sont reversées à la conférence générale.

6. **L'organisation des ST-AIMS est sous la responsabilité de leurs porteurs** en coordination avec le comité local d'organisation. Les porteurs de la ST-AIMS choisissent la thématique, le format d'organisation et d'animation de leur session selon les contraintes générales de la conférence (notamment horaires et localisation). Les ST-AIMS peuvent par exemple, aux côtés de la présentation classique des communications (donc minimum 3) intégrer des invités, des visites, des ateliers, des sessions de posters....
7. Les participants à une ST-AIMS (responsables, auteurs présentant une communication, invités, contributeurs) **s'inscrivent à la conférence** de l'AIMS selon les tarifs habituels.
8. Les ST-AIMS se déroulent **en parallèle des sessions habituelles** de la conférence (à l'exclusion des sessions plénières), le deuxième ou le troisième jour de la conférence. Elles ont ainsi le même statut et le même positionnement dans le programme que les sessions parallèles composées à partir des communications hors ST-AIMS.

Pour les responsables de la ST-AIMS, les principes de sélection des communications retenues sont les suivants :

1. Chaque papier sélectionné reçoit deux évaluations en double aveugle par le système d'évaluation de l'AIMS.
2. En cas de double évaluation positive, le papier est accepté. En cas d'évaluation divergence (1 avis positif et 1 avis négatif), l'arbitrage se fait selon les modalités habituelles de la procédure d'évaluation de l'AIMS. En cas de double évaluation négative, le papier est rejeté et ne peut pas être présenté dans la ST-AIMS ni dans la conférence.
3. Ensuite, pour les papiers acceptés, les responsables de la ST-AIMS décident soit d'effectivement intégrer le papier dans la ST-AIMS, soit (pour des raisons de positionnement du papier pas suffisamment proche de la thématique choisie, ou pour des raisons d'organisation notamment si le nombre de papiers est supérieur à ce qui était prévu dans le format de la ST-AIMS) de basculer le papier dans le régime général de la conférence de l'AIMS, et alors le papier sera intégré dans une autre session parallèle.

Pour les auteurs, les principes de soumission à une ST-AIMS sont les suivants :

1. Les articles soumis à une ST-AIMS doivent répondre au cahier des charges des communications de l'AIMS en matière de format, de langue et de déontologie (voir appel à communication général de l'AIMS).
2. La soumission se fait par le biais de la plateforme de soumission à la conférence annuelle de l'AIMS. L'auteur doit simplement identifier la ST-AIMS à laquelle il souhaite soumettre.
3. Le papier est évalué par des évaluateurs identifiés par les responsables de la ST-AIMS selon les mêmes principes et selon la même grille que pour l'évaluation générale.
4. Les papiers présentés dans le cadre d'une ST-AIMS peuvent concourir à l'ensemble des prix de l'AIMS.
5. En cas de double évaluation positive, les responsables de la ST-AIMS décident soit d'intégrer le papier dans la ST-AIMS, soit (pour des raisons de positionnement ou d'organisation) de basculer le papier dans le régime général de la conférence de l'AIMS, et alors le papier sera intégré dans une autre session parallèle. Ainsi, tout papier ayant reçu une double évaluation positive sera accepté à l'AIMS.
6. En cas d'évaluation divergence (1 avis positif et 1 avis négatif), l'arbitrage se fait selon les modalités habituelles de la procédure d'évaluation de l'AIMS.
7. En cas de double évaluation négative, le papier est rejeté et ne peut pas être présenté dans la ST-AIMS ni dans la conférence.

SOUSSION DES PROJETS de ST-AIMS

Adresser les documents A et B (cf. frame ci-dessous, en faire donc 2 fichiers)

en WORD

+ un fichier excel avec la liste des évaluateurs

Soit 3 fichiers (précisant le titre de la ST-AIMS dans leur intitulé)

à :

Présidente du Comité Scientifique Permanent (CSP) –fanny.simon@unicaen.fr

Référente GT/ST-AIMS : Magali.malherbe@unicaen.fr

Indiquer en objet du message : Proposition ST-AIMS 2025 « Titre de la STAIMS »

Avant le : 11 septembre 2024

Seront examinées les propositions de ST-AIMS qui respectent le format et les indications mentionnés ci-dessus. Les appels à contributions sont rédigés en français, ils peuvent s'accompagner d'une version traduite en anglais ou dans une autre langue, à la charge des responsables de la proposition de ST-AIMS. L'appel (document B) devra avoir une longueur comprise entre 1.5 et 3 pages hors bibliographie.

Pour rappel : Toutes les ST-AIMS doivent reposer sur un appel à contribution ouvert (pas de ST-AIMS sur la seule base d'invités) et doivent inclure un minimum de 3 communications présentées. Au-delà et à côté de ces présentations classiques, les responsables peuvent prévoir d'autres formats : débats, ateliers « créatifs », visites, etc.

Seront privilégiées les propositions de ST-AIMS qui s'inscrivent dans les champs génériques de l'AIMS (Stratégie, Organisation et Management) et apportent une plus-value par rapport à l'appel à communication général de l'AIMS en termes :

- **D'émergence** : nouvelles thématiques ou nouveaux champs d'application des réflexions du Management Stratégique.
- **De transversalité** : thématiques, format d'organisation et d'animation favorisant la transversalité avec d'autres disciplines ou champs spécialisés.
- **De spécialisation** : thématiques, format d'organisation et d'animation favorisant un approfondissement et une focalisation sur certaines dimensions spécifiques (méthodologique, conceptuelle, théorique...)

En plus des documents A et B dont la trame est précisée ci-dessous, merci de nous envoyer aussi **dans un fichier excel une liste d'une vingtaine d'évaluateurs** (porteurs de ST-AIMS compris) qui seront sollicités par le CSL (comité scientifique local) pour évaluer les propositions de communication fléchées pour cette ST-AIMS. Les évaluateurs seront des enseignants-chercheurs ou chercheurs ou des doctorants ayant déjà évalué des communications pour l'AIMS. Tous les collègues mentionnés dans cette liste auront accepté formellement d'être évaluateurs pour la ST-AIMS avant la soumission de la proposition de ST-AIMS. En cas de défaillance de certains évaluateurs de la liste fournie, les porteurs de la ST-AIMS se chargent des évaluations d'urgence relatives aux propositions fléchées pour cette ST-AIMS.

Cette liste est présentée en ordre alphabétique dans un tableau à quatre colonnes et doit être envoyée dans un fichier complémentaire au format EXCEL :

NOM	Prénom	Affiliation	Adresse électronique

Document A : Appels à projets ST-AIMS 2025

Adresser le document en WORD à :

Présidente du Comité Scientifique Permanent (CSP) – fanny.simon@unicaen.fr

Référent ST-AIMS et GT-AIMS – Magali.malherbe@unicaen.fr

Avant le : 11 septembre 2024

Titre de la ST-AIMS

RESPONSABLES : Entre 2 et 4, dont au-moins un chercheur « senior » (compétences avérées sur la thématique, réputation, garantie d'attractivité). Les responsables doivent appartenir à au-moins 2 institutions différentes. Merci d'identifier un Responsable Principal (RP) qui sera plus particulièrement en charge des relations avec les différents conseils de l'AIMS (CA, CSP, CSL).

Responsable Principal 1 : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction....) – adresse mel de contact –

Courte biographie (100 mots maximum)

Responsable 2 : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction....) –

Courte biographie (100 mots maximum)

Responsable 3 : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction....) –

Courte biographie (100 mots maximum)

Responsable 4 : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction....) –

Courte biographie (100 mots maximum)

FORMAT de la ST-AIMS : La ST-AIMS peut être conçue sur un format variable (2 à 4 slots de 1h30 ou 2h). Le format pourra être adapté à l'issue du processus de sélection des papiers. Il sera nécessaire que le RP de la ST-AIMS fasse connaître son choix au CSL (Comité Scientifique Local). Les ST-AIMS pourront se dérouler, suivant les possibilités du programme, sur des plages horaires consécutives ou disjointes, sur une ou deux journées.

Description (150 mots maximum) : Décrire brièvement les principales caractéristiques de la proposition : thème, formats et organisation imaginée.

Mots clés : 7 maximum.

Document B : Appels à communication ST-AIMS 2025

Adresser le document en WORD à :

Présidente du Comité Scientifique Permanent (CSP) – fanny.simon@unicaen.fr

Référente ST-AIMS et GT-AIMS – Magali.malherbe@unicaen.fr

Avant le : 11 septembre 2024

ST-AIMS : [Titre]

Responsables

Responsable 1 (Université, Laboratoire de recherche) – adresse email

Responsable 2 (Université, Laboratoire de recherche) – adresse email

Responsable 3 (Université, Laboratoire de recherche) – adresse email

Responsable 4 (Université, Laboratoire de recherche) – adresse email

Appel à communications

Mots-clés : XXX – XXX – XXX -

Texte de l'appel : en français / entre 1,5 et 3 pages de texte hors bibliographie

Références :

Pour un article :

Edwards, J. R. et M. E. Parry (1993), On the Use of Polynomial Regression Equations as an Alternative to Difference Scores in Organizational Research, *Academy of Management Journal*, 36 : 6, 1577- 1613.

Pour un chapitre dans un ouvrage :

Masterman, M. (1970), The Nature of a Paradigm, in I. Lakatos & A. Musgrave (dir.) *Criticism and the Growth of Knowledge*, Cambridge: Cambridge University Press, 59-89.

Pour un livre :

March, J. G. et H. A. Simon (1958), *Organizations*, New York : Wiley.